

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT  
MONTRÉAL (QC) H2T 1R9  
TÉL. 514 903 7627  
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 27 octobre 2025

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100, CP 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4287-2024. Cause tarifaire 2025-2026 d'Énergir. Phase 2.  
**Suivi de la [lettre C-RTIEÉ-0038](#) du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invitant la Régie au report d'un sujet (Approvisionnements en GSR) en la Phase 3 suite à la prise d'un décret par le gouvernement du Québec durant le délibéré de la Régie, ainsi que de la [réponse B-0271 d'Énergir](#).**

---

Chère Consœur,

La présente fait suite à la [lettre B-0271 d'Énergir](#), laquelle répondait à la [lettre C-RTIEÉ-0038](#) du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.

Le RTIEÉ proposait alors que le sujet (Approvisionnements en GSR) soit reporté en la Phase 3 du présent dossier suite à la prise d'un décret par le gouvernement du Québec durant le délibéré de la Régie. Énergie propose au contraire que ce sujet soit traité lors d'un futur dossier à être déposé « *portant sur diverses mesures relatives au GSR, incluant notamment une demande portant sur les caractéristiques des contrats d'achats de GSR* ».

Le RTIEÉ s'en remet à la Régie de l'énergie et n'a aucune objection à ce que ce sujet soit reporté à l'un ou l'autre des deux forums, en autant :

- a) qu'il existe bel et bien un forum qui permette de recevoir une preuve et une proposition d'Énergir, puis des intervenants, visant la prise en compte du *Décret D.1240-2025 (in fine)* du gouvernement du Québec, et en autant
- b) qu'une mesure interlocutoire puisse être prise par la Régie de l'énergie dès le présent dossier visant à éviter que des approvisionnements en GSR états-unien (*possiblement devenus moins coûteux en raison de mesures gouvernementales préférentielles dont ils bénéficieraient, tel qu'élaboré dans la section 2.5 de [notre mémoire C-RTIEÉ-0027, RTIEÉ-2, Doc.1](#) et de [notre argumentation C-RTIEÉ-0037](#)*) ne viennent cannibaliser dans l'intérim des opportunités d'approvisionnement en GSR québécois qui auraient autrement pu être sélectionnées selon l'encadrement que la Régie fixerait à l'issue de ce processus. Cette mesure interlocutoire pourrait possiblement s'inspirer d'aspects de [la Recommandation révisée 2-2-5 de notre Argumentation](#) et/ou de notre [lettre C-RTIEÉ-0038](#)).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).